

Une 5e chaîne de télévision avant le 20 février

La France disposera avant le 20 février prochain d'une nouvelle chaîne de télévision : " La première chaîne privée gratuite offerte aux Français ", indique un communiqué diffusé ce mercredi 20 novembre par le ministère de la communication. Cette cinquième chaîne pourra être captée sur l'ensemble du territoire national dans un délai d'un an.

Le gouvernement a donc choisi. En application de la loi de 1982 sur la communication audiovisuelle, la cinquième chaîne de télévision a été confiée à une société qui sera constituée par MM. Jérôme Seydoux et Silvio Berlusconi. Le capital de cette société, contrôlée à 60 % par des intérêts français, reste ouvert à d'autres partenaires, notamment des représentants de la presse écrite.

Les émissions - qui commenceront au plus tard le 20 février selon le contrat signé - pourront être reçues dans la plus grande partie du territoire national dans un délai d'un an. Cette cinquième chaîne pourra naturellement diffuser des messages publicitaires, dont elle tirera la majorité de ses ressources. Elle sera autorisée à diffuser ces messages au cours même des émissions.

Le choix du gouvernement en faveur de l'alliance Seydoux-Berlusconi risque de provoquer de nouvelles réactions hostiles aussi bien dans l'opposition qu'à l'intérieur du Parti socialiste lui-même. L'une et l'autre avaient déjà exprimé leurs craintes à l'égard du magnat italien, auquel ils reprochent de faire de la télévision " spaghetti " ou " Coca-Cola ".

Le Monde - le 21 novembre 1985